

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 6 juin 2022, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Claudia Tremblay, Annie Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Rémi Brassard et Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2022-105

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1 Administration

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux des séances du 2 mai et du 30 mai 2022
- 1.5 Correspondances
- 1.6 Rapport des représentants du conseil
- 1.7 Rapport général de la mairesse
- 1.8 Rapport de la directrice générale
- 1.9 Mandat à Cain Lamarre pour des procédures concernant le lot 5 399 127 du cadastre du Québec - Nuisances
- 1.10 Autorisation de dépenses – Projet PAVL Cavée
- 1.11 Avis de motion Projet de règlement numéro 2022-06 Ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2007-01 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
- 1.12 Dépôt de projet de règlement numéro 2022-06 Ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2007-01 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
- 1.13 Autorisation dépôt de candidature – Culture Saguenay Lac-Saint-Jean

2 Finance

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.2 Dépôt liste de comptes incompressibles
- 2.3 Rapport de la mairesse sur le rapport financier 2021
- 2.4 Dépôt des états comparatifs

3 Personnel

- 3.1 Achat de botte de sécurité – Directrice générale
- 3.2 Embauche employés saisonniers été 2022

4 Matériel, équipement, fournitures

- 4.1 Octroi de contrat – Zen-Tic

5 Propriétés et espaces loués

- 5.1 Octroi de contrat – Étude de sol pour développement Théodule-Vandal
- 5.2 Octroi de contrat – Étude de sol pour connecteur d'égout rue Principale
- 5.3

6 Loisirs et culture

- 6.1 Demande Association Le Fil du Temps – Aide financière

7 Varia

- 7.1 Suivi comité des fêtes
- 7.2 Suivi branche Saint-Hilaire

- 7.3 Enregistrement des séances
- 7.4 Asphalte
- 7.5 Trous rue face à Gilbert Harvey
- 7.6 Lumière du pont
- 7.7 Mention de félicitation Maison des jeunes

8 Période de questions

9 Levée de l'assemblée

2022-106 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 30 MAI 2022

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux du 2 et 30 mai 2022 en y apportant les corrections suivantes :

- **DEMANDE PRÊT SALLE COMMUNAUTAIRE – CLUB QUAD**

Monsieur Jean-Denis Martel a quitté la salle expliquant un conflit d'intérêts en tant que comptable de l'organisme

Monsieur Jean-Denis Martel revient à l'assemblée à la fin du point.

2022-107 CORRESPONDANCE

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 3 juin 2022.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

2022-108 RÉSOLUTION DU CONSEIL MANDATANT L'ÉTUDE CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. POUR OBTENIR DE LA COUR DES ORDONNANCES DE CESSATION D'USAGE DÉROGATOIRE ET D'ENLÈVEMENT DE NUISANCES SUR LE LOT 5 399 127, CADASTRE DU QUÉBEC ;

ATTENDU QUE Mme Caroline Godin est propriétaire d'un immeuble désigné comme étant le lot 5 399 127 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, lequel immeuble est occupé par M. Alexandre Gaudreault-Godin ;

ATTENDU QUE ce lot est situé dans la zone 3R, soit une zone à caractère résidentiel, en vertu du règlement de zonage no. 2018-03 de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-St-Jean ;

ATTENDU QUE les inspections sur ledit lot, effectuées par l'inspecteur en bâtiments, dont celle du 25 mai 2022, ont permis de constater :

- l'exercice d'un usage d'entreposage de véhicules, de ferrailles et d'objets quelconques hors d'état de servir (cimetière automobile/cour de rebuts) sur ce lot ;
- l'exercice d'un usage de vente de pièces automobiles usagées ;
- des traces de présence d'huile sur le terrain ;

ATTENDU QUE tels usages ne sont pas autorisés dans la zone 3R et donc sur le lot en cause et contreviennent ainsi audit règlement de zonage et que les véhicules, ferrailles, objets quelconques et huiles se trouvant sur ledit terrain constituent des nuisances prohibées en vertu du règlement no. 2022-03 relatif aux nuisances ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun que des démarches soient entreprises auprès de la propriétaire et de l'occupant de l'immeuble afin que cessent les usages dérogatoires et que soient enlevés dudit lot lesdits véhicules, ferrailles, objets

quelconques et les nuisances (incluant la décontamination du terrain) et qu'à défaut, la Municipalité s'adresse à la Cour pour obtenir les ordonnances permettant la reconnaissance des contraventions à la réglementation, la cessation des usages dérogatoires, l'enlèvement desdits véhicules, ferrailles, objets quelconques entreposés et des nuisances, incluant la décontamination du terrain;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de mandater ses procureurs à cette fin ;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel, qu'il est résolu ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil mandate Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. pour introduire toute procédure utile et nécessaire, pénale ou civile, devant tout tribunal compétent, notamment afin d'obtenir les ordonnances permettant la reconnaissance des contraventions à la réglementation, la cessation des usages dérogatoires, l'enlèvement desdits véhicules, ferrailles, objets quelconques et des nuisances, incluant la décontamination du terrain; et, qu'à défaut d'exécution par les défendeurs, la Municipalité de Saint-André-du-Lac-St-Jean soit autorisée à procéder à l'exécution de ces ordonnances et ce, aux frais des défendeurs, lesquels frais seront assimilés à des taxes foncières portant sur ledit immeuble.

2022-109

DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSE PROJET DE TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANULAIRE ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX DANS LE CHEMIN DE LA CAVÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André doit effectuer des travaux de rechargement granulaire et de réfection de ponceaux dans le chemin de la Cavée sur une distance de 1875 mètres ;

ATTENDU QUE le 17 juin 2021, le Ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet – Redressement, a accordé une aide financière maximale de 278 005\$ dans le but de faire des travaux de rechargement granulaire et de réfection de ponceaux dans le chemin de La Cavée ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt a été accepté et a été déposé à même le fond général;

ATTENDU QUE les travaux seront faits en régie;

ATTENDU QUE des contrats et des achats devront être octroyés pour la réalisation des travaux.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter :

- QUE Monsieur François Gaudreault, responsable des travaux publics et du chantier ait l'autorisation de demander des soumissions, conclure des achats et des contrats pour la réalisation du projet en obtenant la permission de la directrice générale;
- QUE pour défrayer les coûts de ces achats, et les dépenses afférentes, la directrice générale soit autorisée à approprier la somme à même le fond général;
- QUE les factures, contrats et suivis de l'avancement des travaux soient présentés au conseil à la séance ordinaire la plus proche.

2022-110

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2022-06 AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-01 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Par la présente Monsieur Rémi Brassard donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée de conseil, pour adoption, le règlement numéro 2022-06 Ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2007-01 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Une dispense de lecture est demandée pour ce règlement.

2022-111 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 2022-06 AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-01 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Il est, par la présente, déposé par Monsieur Jean-Denis Martel, le projet du règlement numéro 2022-05 intitulé Projet d'interception et assainissement des eaux usées de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean qui sera adopté à une séance spéciale le mercredi 4 mai 2022 à 18 h 30.

2022-112 AUTORISATION DÉPÔT DE CANDIDATURE – CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE l'organisme Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean assure une veille pour le développement et la promotion de la culture dans la région;

ATTENDU QUE la municipalité désire développer et promouvoir la culture au sein de notre communauté;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Denis Martel a un grand intérêt concernant le développement et la promotion de la culture;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- QUE Monsieur Jean-Denis Martel soit autorisé a déposé sa candidature au sein du conseil de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean;

2022-113 FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 6 juin 2022.

Atelier d'usinage Métabetchouan	73.30 \$	19307
Beaulieu Totale sécurité	36.68	Virement
Cain Lamarre	150.90 \$	Virement
Cain Lamarre	203.72 \$	Virement
Carmen Tremblay	117.12 \$	19323
Daniel Poitras	4 173.59 \$	19315
Eurofins	492.09	19311
Ferme Alcasyl Enr	1799.36	19312
Ferme Alcasyl Enr.	1 500.42 \$	19312
Ferme Alcasyl Enr.	3 018.09 \$	19312
Fond information territoire	20 \$	19313
Fond information territoire	5.00 \$	19313
Gérald Duchesne	40.25 \$	19309
LCR Vêtements	158.16 \$	19314
LCR Vêtements	38.58 \$	19314
LCR Vêtements	239.14 \$	19314
Maltais Ouellet	185.19 \$	19316
Maltais Ouellet	51.88 \$	19316
Mégaburo	230.60 \$	19317
Mégaburo	54.17 \$	19317
Mégaburo	29.39 \$	19317
Municipalité Lac-Bouchette	909.28 \$	19318
Produits BCM Ltée	35 657.50 \$	19319

QTL Quincaillerie	22.98 \$	19320
QTL Quincaillerie	218.81 \$	19320
QTL Quincaillerie	172.35 \$	19320
QTL Quincaillerie	117.21 \$	19320
R.S.S Gagné	2 533.32 \$	19310
Signalisation Lévis	2 387.29 \$	19321
Stantec	5 791.87 \$	19322
Trium Médias	133.14	Virement
Vision informatik	75.88	19325

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2022-114 DÉPÔT DE DÉPENSE INCOMPRESSIBLE

La directrice générale a déposé aux membres du conseil la liste des dépenses incompressibles pour le mois de mai 2022.

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt.

2022- 115 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LE RAPPORT FINANCIER 2021

Madame Claire Desbiens, mairesse, fait état de son rapport de la mairesse sur le rapport financier consolidé de 2021. Une copie de ce rapport sera disponible sur le site internet de la municipalité et diffusée en format papier dans l'info municipalité.

2022-116 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale a déposé aux membres du conseil les états comparatifs du 1^{er} janvier au 30 avril.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt.

2022-117 ACHAT BOTTE DE SÉCURITÉ – DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la directrice générale doit, dans la nature de ses fonctions, se rendre sur les lieux de différents travaux;

ATTENDU QUE pour accéder au site des travaux, des bottes de sécurité sont nécessaires;

ATTENDU QUE la convention des employés prévoit un montant de 200 \$ plus les taxes applicables pour les employés des travaux publics;

Il est donc proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyer par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la directrice générale ait un budget de 200 \$ plus taxes pour l'achat d'une paire de bottes de sécurités.

2022-118 EMBAUCHE EMPLOYÉS SAISONNIERS ÉTÉ 2022

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs postes saisonniers à combler pour la saison estivale;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des candidatures comblant ses besoins;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- QUE Monsieur William Gagné soit engagé en tant que journalier aux travaux publics;
- QUE Monsieur Étienne Boudreault soit engagé en tant que préposé à l'entretien et aux fleurs;
- QUE Monsieur Jean-François André soit engagé en tant préposer aux fleurs;
- QUE les employés sont assujettis à la politique de gestion des employés.

2022-119 OCTROI DE CONTRAT – ZEN-TIC

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît avec des lacunes au niveau de son système informatique;

ATTENDU QUE le système informatique de la municipalité a fait l'objet d'une analyse approfondie de son matériel par Authen-Tic;

ATTENDU QUE l'analyse a confirmé plusieurs problèmes au sein du système informatique, dont certains importants;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de technicien informatique pour régler les différents problèmes;

ATTENDU QUE la compagnie Authen-Tic a déposé une offre de service à la municipalité pour la veille et le service technique;

ATTENDU QUE le montant payé lors de l'analyse sera crédité de notre contrat de service;

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité que :

- Le conseil accepte l'offre d'Authen-Tic pour un contrat de service de huit cent vingt-cinq dollars et cinquante-deux cents (825.52 \$) par mois plus les taxes applicables

2022-120 OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE DE SOL POUR DÉVELOPPEMENT THÉODULE-VANDAL

ATTENDU QUE le conseil municipal désire relancer le projet de développement résidentiel de la rue Théodule-Vandal;

ATTENDU QUE les plans établis ne correspondent plus aux normes environnementales actuelles;

ATTENDU QU'une étude de caractérisation écologique et une évaluation environnementale de site sont nécessaires;

ATTENDU QUE le groupe Synergies a déposé une soumission au conseil;

Par conséquent :

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers;

- QUE le conseil octroie le contrat d'étude de caractérisation écologique et une évaluation environnementale de site au groupe Synergies pour un montant de sept mille six cent soixante-douze dollars (7 672 \$) avant taxes;
- QUE le contrat inclut les différents éléments :
 - Planification et gestion
 - Étude de caractérisation écologique
 - Évaluation environnementale de site (ÉES) phase 1

2022-121

OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE DE SOL POUR PROJET DE CONNECTEUR SANITAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire effectuer des travaux de mises aux normes du connecteur sanitaire reliant les maisons de la rue Principale située entre la rue du Collège et du rang Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE plusieurs options sont présentement à l'étude;

ATTENDU QUE des travaux devront être exécutés en bordure d'un ruisseau nécessitant ainsi une étude de caractérisation écologique et une évaluation environnementale de site ;

ATTENDU QUE le groupe Synergies a déposé une soumission au conseil;

Par conséquent :

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers;

- QUE le conseil octroie le contrat d'étude de caractérisation écologique et une évaluation environnementale de site au groupe Synergies pour un montant de dix mille deux cent trente-trois dollars (10 233 \$) avant taxes;
- QUE le contrat inclut les différents éléments :
 - Planification et gestion
 - Étude de caractérisation écologique
 - Évaluation environnementale de site (ÉES) phase 1

2022-122

DEMANDE D'ÉCLAIRAGE DE RUE – JULIE BEAUDRY ET SYLVAIN SIMARD

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de citoyens afin d'ajouter un éclairage au niveau du 189 rue Principale;

ATTENDU QUE le conseil estime que l'éclairage demandé n'est pas un enjeu de sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE les critères à l'installation d'un tel système doivent répondre à un enjeu de sécurité des usagers de la route avec les piétons;

ATTENDU QUE l'installation d'un système d'éclairage engendre des coûts d'installation et d'entretien;

ATTENDU QUE le conseil estime que l'éclairage demandé n'est pas un enjeu de sécurité des usagers de la route, car il est situé hors du périmètre urbain;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers;

- QUE le conseil refuse la demande d'installation d'éclairage de rue au niveau du 189 rue Principale.

2022-123

OCTROI DE CONTRAT – SURVEILLANCE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – GROUPE GÉOS

ATTENDU QUE pour le bien de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées, une surveillance externe doit être faite afin de s'assurer de la qualité des matériaux;

ATTENDU QUE le groupe Stantec, firme d'ingénieur responsable des travaux a procédé à un appel d'offres pour ledit contrat;

ATTENDU QU'une seule compagnie a soumissionné dans le délai prescrit, compagnie étant Groupe Géos;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers;

- QUE le conseil octroi le contrat à Groupe Géos pour un montant de vingt-deux mille six cent soixante-sept mille et cinquante cents (22 667.50 \$) plus les taxes applicables.

DEMANDE ASSOCIATION LE FIL DU TEMPS – AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière de la part de l'Association le Fil du Temps afin de payer l'installation et la mensualité d'un service d'internet;

ATTENDU QUE l'association a fourni une soumission de la compagnie Déry Télécom;

ATTENDU QUE l'association a eu plusieurs difficultés à déterminer son local et qu'elle opère présentement ses activités dans le sous-sol de l'église sans contrat ou entente formelle;

Pour toutes ses raisons, le conseil désire attendre qu'une entente formelle soit faite entre l'Association et la Fabrique avant d'investir dans un service internet. Il invite l'association à redéposer une demande et le dossier sera de nouveau étudié.

SUIVI COMITÉ DES FÊTES

Lors du conseil du 2 mai 2022, le conseil a procédé à la création d'un comité fête. Cependant, celui-ci n'était pas réglementaire. Il est donc nécessaire d'abroger la résolution 2022-99.

SUIVI VITESSE DANS LE VILLAGE

Monsieur Jean-Denis Martel apporte le fait qu'il est témoin que plusieurs personnes ne respectent pas la limite de vitesse à l'entrée de la route du Collège. Le conseil est conscient que plus individus ont une conduite téméraire près de l'école ou dans le stationnement. Des possibilités de sensibilisations seront étudiées afin de résoudre ce problème.

SUIVI BRANCHE SAINT-HILAIRE

Le conseil demande quand les branches seront retirées des fossés du rang Saint-Hilaire. La directrice exprime que le dégel tardif et les bris causés par la pluie ont changé plusieurs priorités. Elles seront ramassées, mais le moment n'est pas encore déterminé.

ENREGISTREMENT DES SÉANCES

Une demande a été faite à savoir, quand les séances seront filmées et diffusées sur internet. La directrice a expliqué qu'il n'était pas obligatoire pour l'instant de le faire, mais que le projet sera étudié lors du prochain dépôt de budget.

ASPHALTAGE

La directrice explique les difficultés vécues avec les réparations d'asphaltages. Lorsque les employés des travaux publics étaient disponibles, le plan d'asphalte d'Intercités était fermé. Les pluies abondantes empêchent la pose de l'asphalte. Dès que la température sera propice, les travaux seront faits.

LUMIÈRE DU PONT

Le nouveau système d'éclairage devrait être en place pour la fête nationale. Il manque des pièces ainsi la configuration par un technicien spécialisé.

2022-124

MENTION DE FÉLICITATION MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Saint-André a réalisé une sublime kermesse rassemblant une majorité des citoyens;

ATTENDU QUE cette journée a permis d'accueillir les nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE ce fut un beau moment de rassemblement;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil offre une mention de félicitations à toute l'équipe de la Maison des jeunes de Saint-André.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées par des citoyens.

2022-125

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21 h 03.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec